

*Der schweizerische Geschäftsträger in London, T. von Sonnenberg,
an den Vorsteher des Politischen Departementes, G. Motta*¹

S Confidentielle

Londres, 14 septembre 1929

Il me paraît utile de compléter encore ma lettre d'hier² par les indications suivantes.

En passant dans l'après-midi au Ministère, j'ai vu Mr. Mounsey. Ce haut fonctionnaire, que j'ai eu le plaisir de retrouver après une dizaine d'années, se montre particulièrement amical à mon égard.

Il m'a dit, à titre personnel, tout son regret que la Grande-Bretagne ne soit pas à même, ainsi qu'elle le désirerait, d'entamer, dès lors, des pourparlers avec vous pour accélérer, sans retard, la conclusion d'un traité d'arbitrage. Il vouera, toutefois, toute son attention à la question et il m'assure que nous pouvons compter sur son intérêt et son appui pour atteindre, le plus rapidement possible, le but qui sera d'une satisfaction certaine pour les deux pays.

Mr. Mounsey ajoute, pour mon information plus confidentielle, que la vraie difficulté de l'heure actuelle réside dans le fait que la Grande-Bretagne n'a pas encore pu établir une entente avec les Dominions sur la voie à suivre, isolément ou de commun accord, dans la politique générale de l'arbitrage et sur les réserves qui peuvent s'imposer. Quant aux engagements futurs sur le terrain des traités bilatéraux, il n'a pas été établi, jusqu'à présent, si ces traités seront conclus par la Grande-Bretagne au nom de l'Empire ou si chacun des pays du Commonwealth agira séparément en s'inspirant d'un modèle qui serait dressé d'un commun accord.

C'est précisément, me dit Mr. Mounsey, une des tâches délicates de Mr. Henderson à Genève d'arriver, à ce sujet, à une entente avec les Dominions.

Je me l'explique, car j'ai déjà eu l'occasion de constater, à plusieurs reprises, combien le Foreign Office traite avec une circonspection scrupuleuse toutes les questions qui ont trait aux Dominions, en évitant soigneusement toute attitude qui pourrait éveiller leur susceptibilité. Dans la forme comme dans le fond, bien entendu, on est soucieux de ne point donner l'apparence que la Grande-Bretagne pourrait agir avec trop peu de souci de cette cohésion impériale qui se trouve à la base même de toutes ses actions politiques³.

1. *Das Schreiben ist nach Genf adressiert.*

2. *Nr. 508.*

3. *Motta antwortete von Sonnenberg am 16.9.1929 wie folgt: [...]* Ces intéressantes informations n'ont pu que me confirmer dans l'idée qu'une certaine modération dans la marche des négociations était des plus recommandables. Il semble bien, en effet, qu'il y aurait lieu de laisser à M. Henderson le temps de s'entendre avec ses collègues des Dominions au sujet des directives de la politique impériale en matière d'arbitrage avant de lui faire des offres précises, afin de ne pas nous exposer à nouveau à une réponse évasive. [...] (E 2001 (C) 7/4.